



CAP IP/DSD/CSC du mercredi 6 février 2019

Perte de repères ?

CGC-Douanes était représentée par Olivier GOURDON (DSD1-suppléant), Michaël LACHAUX (DSD1 expert), Olivier FOUQUE (DSD2 élu), Nicolas LAUTIER (IP1 élu), Eric BARBIEUX (IP1 suppléant)

Cette CAP était présidée par la sous-directrice A entourée de ses collaborateurs. Elle comprenait des promotions/mutations depuis le grade d'IP1, jusqu'à celui de DSD, en passant par le statut d'emploi de CSC1 et les CAP à tiroirs en IP et DSD...

Vos élus CGC ont souhaité siéger ensemble en continu sur toute la séance, de façon à éviter des entrées/sorties intempestives en fonction des grades des candidats, permettant ainsi d'offrir une vision globale propice à une meilleure défense des intérêts de tous.

En préambule, une communication a été faite sur le recrutement de deux attachées principales d'administration comme adjointe au bureau FIN1 et RH4 de la direction générale et sur celui d'une attachée hors classe comme adjointe au bureau RH1. En parallèle, deux IP (une IP2 et un IP1) sont placés en position normale d'activité à la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et à la délégation aux systèmes d'information du SG des ministères économiques et financiers. Une collègue DSD2 est mise à disposition de la MILDECA et un collègue IP1 détaché au ministère de la Justice en matière de systèmes d'information et de communication.

Parmi les mesures soumises à vote, un attaché principal du ministère des Armées nommé en 2011 et mis à disposition de la douane depuis 2015 (DNRED) a été intégré dans le grade de DSD2 et une attachée principale d'administration a obtenu un second détachement en douane auprès de la DNRED.

Vos représentants ont veillé à ce que ces intégrations n'amputent pas les possibilités de promotion des collègues douaniers IP, ce qu'a assuré la sous-directrice, celles-ci n'ayant aucune incidence sur le nombre de promotions car les collègues intégrés ne font pas partie du « vivier » concerné par les taux pro/pro.

Surtout, la DG a apporté des précisions chiffrées sur les mouvements entrants et sortants. Ainsi, elle comptabilise 15 mobilités sortantes (douaniers partis à l'extérieur) pour 10 mobilités entrantes de niveau IP/DSD. Elle précise qu'il y a eu 6 intégrations en douane depuis 2014 et que 2 collègues douaniers ont été intégrés dans d'autres administrations (tour extérieur de l'ENA).

Ces chiffres tendraient à relativiser cette impression que la douane accueille plus qu'elle ne place de collègues dans d'autres administrations. Notons cependant que la douane a tendance à beaucoup « intégrer » alors que de nombreux collègues douaniers ne font généralement qu'un passage dans d'autres administrations.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel cgc-douanes@douane.finances.gouv.fr

Le syndicat qui décrypte !

Mutations de DPSD/DSD1/DSD2 et promotions en DSD2

29 postes étaient proposés en mutation et promotions DPSD et DSD.

14 candidats seulement y postulaient.

10 collègues ont obtenu satisfaction dont 1 DPSD, 5 DSD2 et 4 IP2.

Deux collègues DPSD et DSD2 ont été nommés sur des postes de Paris-Spécial et 5 postes de chef de POC ont trouvé preneurs.

Par contre, comme à l'accoutumée, aucun candidat de niveau DSD n'a postulé sur les 8 postes proposés à la direction générale...

4 collègues IP2 ont obtenu une promotion au grade de DSD2 en mobilité au bout de respectivement 5 ans et demi pour deux d'entre eux et 4 ans et demi pour les deux autres.

A une question sur les critères retenus par la direction générale pour proposer des postes en promotion DSD, celle-ci a indiqué que les directeurs interrégionaux avaient tendance à réclamer davantage de candidats DSD plus expérimentés que d'IP, qu'ils souhaitaient parfois « *restaffer* » leurs équipes d'encadrement ou améliorer l'attractivité des postes (2 postes à Dijon en promotion par exemple), que la DG pouvait revoir le niveau des postes en fonction de l'évolution de l'activité ou du nombre de services encadrés. Mais il s'agit aussi parfois de mesures d'opportunité suite à discussions bilatérales entre les DI et la DG en fonction des candidats, la DG indiquant cependant souhaiter conserver un équilibre au niveau des postes offerts en IP et DSD.

Il peut paraître étonnant que le poste de chef PAE du Havre -resté vacant- n'ait pas été proposé en promotion, compte tenu de sa dimension. On peut par ailleurs s'étonner de la dichotomie entre le poste de chef de POC Roissy voyageurs proposé en promotion et celui de chef de POC Roissy fret non ouvert à la promotion... Tout cela manque clairement de logique.

Des candidats récemment intégrés en douane ont par ailleurs été nommés sur des postes typiquement douaniers (chef de POC par exemple), la DG a estimé qu'il faudrait accompagner ses collègues avec des formations ad hoc pour ne pas les laisser seuls face à d'éventuelles difficultés.

1 candidature retenue sur un poste à « tiroir » en DSD.

Un collègue DSD1 a été retenu sur le poste de chef de POC à Marseille, mais aucun candidat n'a sollicité la division de Valenciennes libérée au cours de cette CAPC.

Promotions dans l'emploi de CSC1F et CSC2F

14 candidats IP1 et 2 candidats IR1 ont candidaté sur les deux seuls postes de CSC1F à Marseille Port bureau et de CSC2F à Mulhouse bureau.

Ce sont deux candidats IP1 qui ont été sélectionnés respectivement à la 8ème et 10ème place par ordre d'ancienneté de nomination dans le grade.

La DG a été sollicitée pour expliquer les raisons de ces choix : outre la qualité du dossier, elle donne la priorité aux agents ayant une durée de contrat comptable possible au-delà de 3 ans et avoir un temps d'activité suffisant mais également ne



Tel : 01 53 18 00 72

Mel cgc-douanes@douane.finances.gouv.fr

Le syndicat qui décrypte !

pas être trop éloigné de l'âge de la retraite. Cependant, cette approche pénalise les collègues qui ont déjà été détachés dans le statut d'emploi (ou exercé des fonctions de RP2) et leur ferme certains choix dans la mesure où l'administration privilégie les contrats les plus longs.

Perte de repères ?

De nombreux débats ont eu lieu sur les critères d'éligibilité au statut d'emploi de CSC. La sous-directrice RH a souligné que la Cour des Comptes s'était penchée sur les CAP ayant traité de ce type de promotions à l'emploi de CSC et avait demandé qu'on arrête de l'alimenter compte tenu de la disparition des fonctions comptables.

La DG a indiqué avoir refusé d'arrêter brutalement les nominations sur ce qui a été négocié comme un débouché pour les fins de carrière longues, afin de pallier notamment la disparition des contrats comptables dans les recettes régionales. Le dispositif reste cependant très fragile.

Suite aux échanges, la DG estime que la question de la gestion des fins de carrière longues mériterait de faire l'objet d'un groupe de travail, ce qui serait à notre sens tout à fait opportun.

La sous-directrice RH rappelle que la Cour des Comptes s'est aussi interrogée sur la différence entre carrières courtes et carrières longues, ce qui atteste de la grande fragilité des parcours douaniers actuels. La CGC restera extrêmement vigilante sur les questions d'éventuelles passerelles entre carrières courtes et longues. Rappelons que la CGC est ouverte à ce que des agents de grade IR3 puissent encore avoir le choix de se présenter à la sélection d'IP de façon à ne pas pénaliser des collègues qui souhaiteraient se lancer dans la carrière directoriale « sur le tard ». Mais il ne peut être question selon nous de brader la sélection et d'uniformiser les carrières alors que les contraintes en termes de sélection, mobilité et responsabilités ne sont pas les mêmes.

Enfin, perte de repères encore sur la durée de service sur chaque poste. Au cours de cette CAP, certains collègues ont obtenu des mobilités alors qu'ils n'avaient qu'un an d'ancienneté sur leur poste quand d'autres mobilités sont refusées car les collègues n'ont pas effectué leurs deux ans... La DG invoque l'intérêt du service pour justifier ces différences. Il convient de rester attentif au respect des règles de gestion.

Mobilités d'IP2 et IP1 et passerelles IR1-IP1

29 postes étaient proposés en IP.

13 candidats IP2 ont postulé contre 13 candidats IP1 et 15 collègues IR1.

7 collègues IP2 ont obtenu satisfaction pour 4 IP1 et 4 IR1.

La DG a été interrogée sur le choix de privilégier un IP1 à un IP2 sur des postes d'adjoints à des divisionnaires quand le collègue IP2, nommé sur un poste en sortie de stage IP, avait davantage d'ancienneté et que le collègue IP1 n'avait pas effectué 2 années sur son poste.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel cgc-douanes@douane.finances.gouv.fr

Le syndicat qui décrypte !

Certains estiment que le premier poste étant souvent contraint sur le plan géographique, on devrait pouvoir donner satisfaction à une demande de mobilité d'un IP2 qui souhaite se rapprocher de sa famille même si le poste proposé est de niveau adjoint. Ils considèrent que c'est envoyer un mauvais message à ceux qui seraient tentés de passer la sélection professionnelle d'IP2.

Or, la DG a considéré que les postes d'adjoint devaient être prioritairement confiés à des IP1.

Par ailleurs, elle souligne que près de 90 % des IP2 ont obtenu leur premier ou deuxième choix à l'issue de leur promotion, ce qui contraste avec les promotions de « *jadis* » pour lesquelles l'avis des intéressés n'était que très peu pris en compte.

S'agissant du poste de Metz SNDJ, un candidat avait postulé sans avoir la qualification, il n'a donc pas été retenu. La DG envisage de le proposer en indiquant cette fois qu'il n'est pas obligatoire d'avoir la qualification pour y postuler et qu'une formation pourra être délivrée une fois le candidat retenu, comme cela a déjà pu s'effectuer dans d'autres cas. Elle indique qu'il n'est a priori pas prévu de proposer de nouvelles formations cadres supérieurs pour obtenir la qualification ODJ, ce service étant accaparé par l'intégration d'officiers fiscaux judiciaires.

Enfin, parmi les postes obtenus en passerelle IP1 par des collègues IR1, on distingue 2 postes relatifs à la BEAT, un poste d'adjoint à un chef divisionnaire et un poste de chef de PAE.

Autres informations

- une instance de commandement devrait se tenir le 6 mars prochain ;
- la prochaine CAPC IP/DSD doit avoir lieu le 27 mars 2019.

CGC-Douanes siègeait pour la première fois avec ses nouveaux élus DSD1, DSD2 et IP1 et dispose désormais d'une vision d'ensemble sur les promotions et mobilités en carrières courtes et longues.

Faites confiance à vos représentants CGC pour vous défendre !



Tel : 01 53 18 00 72

Mel cgc-douanes@douane.finances.gouv.fr

Le syndicat qui décrypte !

BULLETIN D'ADHESION **AU SYNDICAT *CGC-Douanes***

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de *CGC-Douanes* à :

***CGC-Douanes* – Immeuble TURGOT – teledoc 909
86-92 allée de Bercy 75 012 PARIS**

Fiche de renseignements à compléter :

Nom :	Prénom :	
Date et lieu de naissance :		Fonctions :
Grade :	Echelon :	
Coordonnées professionnelles : Service :		Direction :
Adresse :		
Tél. :	Fax :	
E-mail :		
Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) : Adresse :		
Tél. :	E-mail :	

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de *CGC-Douanes*, rubrique infos pratiques.

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

contacts : cgc-douanes@douane.finances.gouv.fr

tel : 01 53 18 00 72



Tel : 01 53 18 00 72

Mel cgc-douanes@douane.finances.gouv.fr

Le syndicat qui décrypte !